



Affichage fait le 09 Octobre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 30 SEPTEMBRE 2023**

Convocations adressées le 25 Septembre 2023

PRESENTS : M. MARTIN Olivier, Mme GRYPONPREZ Anne, M. FAGIS Christophe, Mme DEHAIBE Céline, M. DECOURT Fabien, Mme DUHAMEL Nathalie, M. MANSOUR Ahmed, M. PESLOUX Laurent, Mme NOËL Mylène, M. VIEIRA Michel, Mme TACHEAU Emelyne, M. FONTAN Michel, Mme BALCI Sema,

Absents représentés :

- M. BERMUDEZ Jean-François, représenté par M. MARTIN Olivier,
- Mme IMIRA Caroline, représentée par Mme GRYPONPREZ Anne,
- Mme GITTON Djamilia, représentée par Mme DUHAMEL Nathalie,
- M. CAKIR Ahmet, représenté par M. FAGIS Christophe,
- Mme DOS SANTOS Paola, représenté par M. MANSOUR Ahmed,
- Mme ALOUI Sabrina, représentée par Mme DEHAIBE Céline,

Absents : M. MADELENAT François, Mme BOUPHAVANH Laëtitia,

Absents excusés : M. BERTHIER Hervé, Mme KONATE Chrystelle

Secrétaire de séance : Mme TACHEAU

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les conseillers présents ont des questions à poser en « Affaires et questions diverses » ?

Pas de questions.

Ordre du jour :

01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE du 06 JUILLET 2023

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal Public en date du 09 Juin 2023.

02 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget Primitif Commune 2023, pour pallier l'augmentation des prix de l'énergie et notamment de l'électricité, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère générale

Art. 60612 – Energie - Electricité + 50.000,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement - 50.000,00 €

TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES 0 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Art. 231 – Immobilisations corporelles en cours -50.000,00 €

TOTAL GÉNÉRAL des DEPENSES -50.000,00 €

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - 50.000,00 €

TOTAL GÉNÉRAL des RECETTES - 50.000,00 €

03 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMONE ET DES BIBLIOTHÈQUES – TEMPS COMPLET – CATÉGORIE B - À COMPTER DU 01 OCTOBRE 2023

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du Code de la Fonction Publique.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèque pour assurer la gestion et le fonctionnement de la Médiathèque du Manoir de Saint-Germain-Laval, Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, à temps complet (durée hebdomadaire de travail 36h30/35^{ème}) – Catégorie B, à compter du 1^{er} Octobre 2023 pour assurer les fonctions de responsable de la Médiathèque.

Monsieur le Maire précise que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, Catégorie B, aux grades suivants :

- ✓ Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,
- ✓ Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèque Principal de 1^{ère} classe.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code de la Fonction Publique, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an.

Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3^{ème} alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire :

- à créer l'emploi permanent d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, Catégorie B, temps complet, à compter du 1^{er} Octobre 2023,
- à modifier le tableau des emplois,
- à inscrire au Budget 2023 les crédits correspondants.

04 – MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE AVEC FRANCE MUTUELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir eu une proposition de France Mutuelle pour la mise en place d'une mutuelle communale à destination des administrés. Ce service a été proposé car la Commune dispose déjà d'un contrat groupe pour le personnel communal avec cette mutuelle. France Mutuelle démarche en priorité les communes avec lesquelles elles dispose d'un partenariat.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Saint-Germain-Laval de s'engager dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages de la Commune et de favoriser l'accès aux soins pour tous, via la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de France Mutuelle,

CONSIDÉRANT que cette démarche n'engendre aucun coût pour la Commune de Saint-Germain-laval, qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle retenue et les administrés,

CONSIDÉRANT que la souscription d'un contrat donne lieu ni à une sélection médicale, ni à l'établissement d'un questionnaire de santé, que l'administré n'effectue pas d'avance d'argent grâce à la carte du tiers payant et qu'aucune condition d'âge n'est requise, l'offre de la mutuelle est donc ajustée aux besoins des administrés, privés d'une couverture complémentaire santé ou désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé à un prix intéressant,

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par la Commune,

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la mise en place d'une mutuelle dite « communale » à Saint-Germain-Laval avec l'organisme FRANCE MUTUELLE selon les conditions et modalités prévues dans la brochure ci-annexée.

05 - PHASE 2 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN ET SAINT-LAURENT – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure adaptée a été lancée le 11 Août 2023 (publiée au BOAMP et sur la plateforme dématérialisée MAXIMILIEN) pour le lancement de la phase 2 des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Germain et Saint-Laurent.

La date limite de réception des offres avait été fixée au Vendredi 15 Septembre 2023 12h00. L'ouverture des offres a été réalisée le Lundi 18 Septembre 2023 à 18h00.

Au vu de l'analyse des offres réalisée le Vendredi 29 Septembre 2023 à 18h00, il a été proposé de retenir une liste d'entreprise et le montant des marchés correspondants conformément aux critères de sélection et à leur pondération, à savoir :

- ✓ Valeur technique : 60 %
- ✓ Valeur prix : 40 %

Liste des entreprises proposées avec un avis favorable par la Commission MAPA :

- Lot n° 1 : – Installations de chantier / Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille / Plâtrerie / Peinture
Entreprise CHATIGNOUX, pour un montant TTC de 312.000,00 €,
- Lot n°2 : : Charpente / Couverture
Entreprise UTB pour un montant TTC de 60.000,00 €,
- Lot n° 3 : Menuiserie / Peinture :
Entreprise DARDE pour un montant TTC de 55.281,60 €.

Monsieur le Maire précise qu'à ce montant total de 427.281,60 €, il conviendra d'y ajouter le montant des honoraires de l'architecte (36.105,39 € et les honoraires pour la mission SPS (3.837,00 €) soit un total général de 467.225,07 € TTC, pour une provision budgétaire faite à hauteur de 481.000,00 €, soit une différence de 13.774,93 € en notre faveur.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés cités ci-dessus, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Affaires et questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55

La parole est donnée au public.

M. MARCHAND Bernard a plusieurs questions et interrogations. Il souligne que Saint-Germain-Laval est une petite commune avec un petit budget et nous devons être précautionneux du patrimoine immobilier. Il a constaté que, depuis de nombreux mois, voire des années, une canalisation pluviale de la Salle de Sports de Courbeton n'est pas raccordée au réseau et que l'eau détruit le mur. Il pose donc la question de savoir pourquoi on laisse ce genre d'établissement dans cet état ? Monsieur le Maire résidant à Courbeton aurait dû déjà le constater.

M. le Maire répond que le Maire n'est pas là pour faire le tour de chaque bâtiment, chaque parcelle enherbée, ... Il tient à souligner qu'il fait le tour de la Commune très régulièrement ; il va demander aux agents des Services Techniques d'aller sur place pour constater ces faits et faire le nécessaire. Il tient à rappeler à M. MARCHAND que le rôle de tout citoyen peut également consister à appeler la Mairie pour signaler des faits tels qu'il les indique ce soir.

M. MARCHAND indique que le toit du Dojo n'est pas entretenu et que des végétaux poussent dessus entraînant une détérioration de la toiture.

M. le Maire répond qu'il est au courant, mais que dans le cadre du PCAET, il a un certain nombre de bâtiments sur lesquels nous avons des travaux à faire. Pour ces travaux, nous avons commencé par les écoles qui restent la priorité première. Les autres bâtiments ne sont pas oubliés et nous sommes en train de restaurer le porche du cimetière qui fait partie du patrimoine de la Commune. Les travaux sont pris les uns derrière les autres. Lorsqu'il nous reste une partie de budget, nous l'intégrons sur des petits travaux.

Cette année, il y a eu des travaux plus importants au cimetière avec l'acquisition de nouveaux columbariums car il n'y avait plus de cases disponibles, la construction d'un nouvel ossuaire car celui en place n'était plus conforme, afin de procéder au relevage de près d'une cinquantaine de tombes. C'est un sujet important.

Nous avons également initié des travaux dans le dojo, mais aussi à la Salle des Fêtes avec la mise en place d'éclairage moins gourmand en électricité pour faire de substantielles économies, la suppression des interrupteurs pour éviter que les lumières restent allumées en permanence, ... Chaque bâtiment a son lot de travaux au fur et à mesure avec des changements de dalles, d'éclairage, d'isolation, ... Nous avançons dans les travaux avec notre petit budget, comme M. MARCHAND l'a souligné.

Pour engager des travaux plus importants sur le dojo, il aurait fallu faire des modifications et investissements, mais le dossier de réhabilitation de l'Eglise initié en 2016 par mon prédécesseur doit être continué pour la préservation de son état aussi bien extérieur qu'intérieur. Nous avons ajouté d'ailleurs quelques dépenses sur l'Eglise. Nous continuons les travaux de rénovation, mais avons également fait des choix, comme pour le chauffage qui n'a pas été remis dans ce bâtiment, malgré l'humidité, mais nous ne pouvons le faire pour des raisons économiques.

Michel FONTAN précise que sur la partie énergie, il y a un coût de + 50.000,00 € alors que 70.000,00 € avait été ajouté lors de la préparation du Budget Primitif. Au niveau du chauffage et de l'éclairage, on constate que certains postes ont été multipliés par 4 au mois de Septembre et d'autres par 5 en Février. Il faut faire face aux dépenses. C'est une grosse partie du budget sans que les dotations n'augmentent. Il souligne que lorsque les factures sont multipliées par 4, la TVA l'est également, entraînant 4 fois plus d'argent dans les caisses de l'Etat à ce niveau, la Commune doit elle faire face à cette dépense et il indique que les impôts sur Saint-Germain-Laval n'ont pas été augmentés.

Il indique que, depuis 2 ans, les taxes foncières n'ont pas été augmentées sur la Commune alors que l'Etat a fait une augmentation de 7,1%, les autres n'ont pas augmenté (CCPM, SIRMOTOM, Commune, ...), il y a peut-être une petite augmentation pour la Région.

M. le Maire donne la parole à M. DECOURT concernant le programme de rénovation des bâtiments, et notamment du Dojo.

M. DECOURT précise que la Commune pourrait bénéficier de subvention pour la rénovation des dojos dans le cadre des jeux olympiques 2024. Nous avons candidaté et nous sommes en contact avec les Fédérations pour toucher des subventions pour rénover le bâtiment.

Il rappelle à cette occasion que les travaux de l'Eglise continuent car, sur ce programme, la Commune a obtenu près de 80 % de subventions pour mener à bien ces travaux. Pour le Dojo, il faut aller chercher les subventions et nous ne pourrions pas faire de travaux sans ces aides.

M. le Maire rappelle que, lors de la réalisation de travaux, la Commune doit d'abord payer les factures aux entreprises pour ensuite pouvoir toucher les subventions l'année suivante. En attendant, il faut avoir la trésorerie en fonds propre et le retour de TVA pour assurer les paiements..

M. MARCHAND indique que, pour changer la canalisation, il n'y a pas besoin de subvention.

M. le Maire redit que cela n'a pas été vu, donc les agents des Services Techniques s'y rendront. Les travaux plus importants, comme la toiture, les sanitaires, les vitrages, ..., ne pourront être réalisés sans subvention.

Il donne l'exemple de la médiathèque qui a été rénovée cette année et ce bâtiment n'était pas très ancien mais qui avait des problèmes d'humidité. La Commune a réalisé près de 33.000,00 € de travaux (peintures intérieures, réfection de la toiture, ...).

M. MARCHAND demande où en est le projet de containers à verres qui logiquement faisaient l'objet d'un programme intercommunal pour être enterrés, comme dans d'autres communes.

M. le Maire rappelle à M. MARCHAND que, lors du dernier conseil municipal le 06/07/2023, ce point a été abordé et qu'il a été indiqué que la Commune serait très vigilante pour que ce projet aboutisse.

M. DECOURT fait la relecture du passage : « *En 2020 nouvellement élus, nous avons travaillé en collaboration avec le SIRMOTOM sur l'enfouissement des Points d'Apports Volontaires. L'ensembles des*

travaux sur les différentes communes concernées ont pris du retard pour les raisons liées à la COVID, les travaux à Saint-Germain-Laval devaient être réalisés dans la dernière phase, les surcoûts liés aux hausses des matières premières post COVID, ont consommé l'ensemble de l'enveloppe budgétaire attribué à ces travaux. De ce fait, les travaux prévus sur la commune n'ont pas et ne seront pour le moment pas effectués. En novembre 2022, lors d'un conseil syndical du SIRMOTOM, j'ai questionné les membres du bureau à ce sujet, le président du SIRMOTOM avait évoqué des travaux en 2023. Depuis quelques jours, nous avons appris par courrier que les travaux allaient être réalisés entre 2025 et 2028.

Nous sommes déçus que ces aménagements ne puissent pas être réalisés plus tôt.

Nous indiquons aux Saint-Germanoises et aux Saint Germanois, que nous suivrons l'avancement de ce dossier et nous ne manquerons pas de relancer le SIRMOTOM à ce sujet, nous espérons que les engagements pris par Michel Marty, Vice-Président du SIRMOTOM, seront tenus. »

M. le Maire indique que le SIRMOTOM avait demandé à la Commune que, pour aller plus vite, elle pourrait le faire elle-même et le prendre à sa charge. La réponse a été négative ; le SIRMOTOM assurera ces travaux.

M. DECOURT explique que le projet de modernisation de la déchetterie a décalé les travaux des bornes enterrés, mais qu'il suit de très près ce dossier.

M. le Maire indique que cette installation de containers enterrés a été anticipée dans le projet de parking pour l'aire de jeux afin de permettre leur enfouissement sur la zone validée avec le SIRMOTOM ; des places de stationnement ont été prévues et pourront servir à la fois pour l'école, l'aire de jeux et l'apport volontaire.

M. DECOURT précise que la Commune a demandé que les travaux soient entrepris dans le premier phasage des travaux sur la Commune de Saint-Germain-Laval.

M. MARCHAND demande s'il est prévu l'installation de bancs à l'aire de jeux car il ne s'explique pas le décalage pour ces installations.

M. le Maire indique que parfois les remarques pourraient être formulées de façon positive et qu'il pourrait remercier la municipalité pour l'installation de cette aire de jeux pour les enfants. Il est prévu l'installation de bancs et de poubelles. Cela représente un coût de 8.491,97 € TTC pour 23 bancs et 16.855,90 € TTC pour 18 poubelles. La Commune va donc être obligée de faire un choix car elle n'a pas les moyens d'une telle dépense en une seule fois. Il y aura un phasage :

- pour l'aire de jeux ainsi que la Prairie : des poubelles et des bancs,
- il en sera de même dans les cours des écoles.

Il a été prévu également la reprise des placettes de Nanon car elles n'ont pas été rénovées depuis longtemps avec l'installation de bancs et de poubelles du même type.

Ces installations seront faites, mais en fonction du budget restant, soit environ une enveloppe de 20.000 €. Un miroir double doit être installé dans la Rue Jean Jaurès à la sortie d'une ferme vers la Place Jean Jaurès pour permettre la sortie des engins agricoles en toute sécurité car les véhicules roulent très vite à cet endroit.

M. MARCHAND souhaite savoir sous quel délai seront faits ces installations ?

M. le Maire indique que ce mobilier va être commandé. Une partie de la réalisation sera faite par nous-même, par les Services Techniques pour les lieux où ce mobilier sera fixé au sol et d'autres par une entreprise. Pour la livraison des mobiliers, il faut compter entre 8 à 12 semaines.

M. MARCHAND indique que de nombreux excréments jonchent le sol autour de l'école. Pourrait-il y avoir l'implantation d'un panneau d'interdiction ?

M. le Maire indique qu'un arrêté a été pris en 2020 pour cela. On peut mettre des panneaux partout mais cela représente un coût.

Mme GRYMONTPREZ indique que des arrêtés ont été pris, mais les gens ne respectent rien.

M. MARCHAND demande si les élus ne peuvent faire des contrôles, car ils ont des pouvoirs.

M. le Maire souligne qu'ils ont été élus pour faire avancer les choses, mais il faut que chaque citoyen se prenne en charge. M. le Maire a été bousculé, il y a peu de temps, sur le parking devant l'Ecole. Nous rencontrons ce même problème de déjections canines dans un petit chemin aux Louvières qui est emprunté régulièrement par les enfants pour prendre le bus.

M. DECOURT indique qu'il s'agit avant tout d'un problème de civisme.

Il précise que la Commune ne mettra pas de distributeur pour des sacs à déjections. Cet équipement est trop onéreux pour la Commune. Il faut que chaque personne soit raisonnable et un animal est aussi un membre de la famille. Nous rappellerons aux citoyens leurs obligations sur les déjections canines.

Le Maire est certes un Officier de Police Judiciaire, mais il n'est pas là pour avoir des problèmes. Il indique que les élus ne sont pas des policiers. Il s'agit surtout d'une intervention dans le cadre de décès à domicile en attendant le médecin pour acter le décès.

Il indique qu'il y a beaucoup trop de contraintes actuellement données aux Maires et aux élus. Lorsque nous portons plainte, nous n'avons pas de retours.

M. DECOURT donne un autre exemple : des indications précises sont données pour le stationnement des véhicules aux abords des écoles. Bien qu'il y ait des rappels, cela ne change rien, les gens continuent à se garer n'importe où, même sur l'emplacement du bus scolaire.

M. le Maire indique que ces 4 points sont inscrits :

- Canalisation d'eau pluviale au Dojo,
- Containers enterrés,
- Installations de bancs et poubelles,
- Déjections canines : rappel aux abords des lieux publics, y compris dans le stade.

Mme DUCHOQUET souhaite avoir quelques explications sur le sujet de la mutuelle ?

M. le Maire indique qu'il y aura une communication faite aux administrés par affichage et boîtage pour la prise de rendez-vous.

M. MARCHAND souhaite également avoir des détails sur la mutuelle.

M. le Maire répond que les administrés pourront prendre rendez-vous afin d'étudier leur situation. Monsieur le Maire donne quelques exemples à partir de 71 ans, il y a 3 garanties avec 5 variantes.

Mme MARTEAU indique que le stationnement dans la Rue Jean Jaurès est toujours très problématique.

M. le Maire répond qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des riverains pour qu'ils appliquent la règle de stationnement, tel que défini dans le PLU.

Mme MARTEAU répond que cela n'a pas eu d'effets.

M. le Maire souligne que les habitants ne comprennent pas que certaines rues sont encore utilisées par des engins agricoles car les fermes sont toujours là. Il y a des rues où les chemins restent à vocation agricole : Rues Jean Jaurès, du Marchais, du Grand Buisson, de Merlange, de Vauluisant, ...

Mme MARTEAU indique également que les gens ne savent pas se stationner.

M. le Maire précise que la Commune ne va pas commander des panneaux à la CCPM et que repeindre en jaune tous les trottoirs n'est pas la solution. Lorsque les forces de l'ordre viennent, il faut qu'il y ait une mise en danger immédiate et qu'il l'ait constaté.

M. MARCHAND souligne que c'est le code de la route qui s'applique.

M. le Maire précise que c'est un véritable problème. Il cite l'exemple de la Rue de Merlange Prolongée où lorsqu'il y a le croisement des bus, cela pose problème si des véhicules sont mal garés.

Mme DUCHOQUET indique qu'effectivement, dans la Rue de Merlange Prolongée, c'est une catastrophe.

M. le Maire tient à préciser que cet aménagement a été fait par la CCPM avec la problématique des places de stationnement. Cependant, la personne qui se gare devant son portillon et sur le passage piéton, pose toujours problème. Le trottoir est trop petit. Nous avons demandé une écluse mais cela n'a pas été retenu. Il y a des projets d'aménagement avec les pistes cyclables et piétonnes. Nous devons donc réfléchir avec la CCPM pour aménager la circulation routière, piétonne et cycliste. Quant à la vitesse, nous sommes soumis à des statistiques

Il en est de même avec la fermeture de la 5^{ème} classe où la Commune n'a été prévenue qu'après la rentrée au 4^{ème} jour de l'école. On nous demande de l'inclusion avec les enfants porteurs de handicap avec une continuité avec les AESH. Il faut souligner que le nombre d'enfants sur la maternelle, comme à l'élémentaire est en moyenne de plus de 25 élèves dans chaque classe. Nous avons un bon niveau scolaire sur nos 2 écoles.

Pour l'école maternelle, nous avons gardé nos 3 ATSEM sur l'école pour que l'apprentissage puisse continuer dans de bonnes conditions et avoir de bonnes bases lors du passage à l'élémentaire.

M. MARCHAND indique que c'est un choix politique pour la suppression de poste.

M. le Maire souligne qu'il y a un manque des professeurs des écoles, qu'il n'y a plus ou presque plus de médecins scolaires, ni de RASED, ...

M. MARCHAND souhaite avoir des explications quant à l'entretien des espaces verts – leur programmation ?

M. le Maire rappelle que la Commune compte 27 kilomètres de voirie, 11 hectares de tonte sur l'ensemble du territoire, qu'il y a eu un investissement de deux nouveaux engins pour 31.000 €. Il nous manquerait encore des tondeuses car le poids des matériels est important.

Il y a un cycle : on démarre sur la zone la plus enherbée, Saint Pierre environ 5 jours de travail à partir du moment où les agents peuvent travailler en continu.

Ils repartent sur Courbeton ou ils démarrent par Tréchy et ils redescendent.

C'est un cycle de 6 semaines.

Une décision a été prise il y a deux ans : nous n'avons remplacé qu'un seul agent aux Services Techniques et nous faisons appel à des associations telles qu'ODE ou la Mission Locale pour un renfort de Mai à Octobre.

Nous n'avons pas la capacité budgétaire de faire appel à des entreprises.

Il faut parfois faire face à des imprévus, comme dernièrement l'éboulement d'une partie du mur de clôture de Courbeton.

M. le Maire indique qu'un investissement sera fait à l'école de Courbeton avec la mise en place de chaudières neuve à gaz.

M. MARCHAND signale un problème au niveau des feux tricolores ; il y a un problème avec l'appel piétons (sur les deux carrefours).

M. le Maire en prend note. Il indique que la décision a été prise de ne plus faire appel à un agent des Services Techniques pour faire ce travail afin de ne pas couper leur journée de travail. Il est fait appel à un agent déjà sur place pour assurer cette tâche.

Mme MARTEAU indique que l'entreprise qui effectue les travaux actuellement, a laissé le portail ouvert hier soir.

M. le Maire répond que le portail a été refermé hier soir, mais que l'entreprise a mis en place un engin. Des travaux sont actuellement en cours, pour le passage des voitures. Des pavés vont être mis sous le préau qui s'abîme de plus en plus, le rejointoiement des pierres va être réalisé.

La séance est close à 10h49.

Approuvé, à l'unanimité, lors de la séance du 19 Décembre 2023.

**La Secrétaire de séance,
Mme TACHEAU Emelyne**

**Le Maire,
M. MARTIN Olivier**